



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Lundi 11 octobre 2010

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)

Pour défendre nos Retraites, mardi 12 octobre 2010.

TOUS AUX MANIFESTATIONS

11 h à COLMAR devant la préfecture.

16 h 30 à MULHOUSE place de la Bourse.

Assemblée générale de grévistes 11h

au local de la FSU 19 boulevard Wallach à MULHOUSE

SOMMAIRE

- 1) Grève du 12 octobre 2010 : INFORMEZ le SNUipp-FSU 68 du suivi de l'action.**
- 2) Réforme des Retraites : COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS CFTD, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA : Une nouvelle manifestation samedi 16 octobre 2010 !**
- 3) Le SNUipp-FSU lance l'action « Direction d'école : Halte à la surcharge ».**
- 4) Evolution de la situation au 7 octobre 2010 pour les mères de trois enfants : le droit maintenu pour celles à 5 ans de la retraite.**
- 5) Action EVS dans les écoles : ça bouge !**
- 6) Poursuivons l'action sur les EVS !**
- 7) De l'extinction des inutiles dans l'Éducation Nationale...**

1) Grève du 12 octobre 2010 : INFORMEZ le SNUipp-FSU 68 du suivi de l'action.

Afin de permettre au SNUIPP de mesurer la participation pour la grève du 23 septembre 2010 et de contrecarrer des chiffres "fantaisistes" de l'administration destinés à minimiser systématiquement les mobilisations, **merci de nous indiquer par retour de mail** le nombre de collègues qui envisagent d'être grévistes.

- nom de l'école :
- nombre total d'enseignants :
- nombre probable de grévistes enseignants :
- nombre de participants à la manifestation :

2) Réforme des Retraites : COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS CFTD, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA : Une nouvelle manifestation samedi 16 octobre 2010 !

La mobilisation sur les retraites entre dans une phase décisive. Les mobilisations et le soutien de la population ont contraint le gouvernement à annoncer hier quelques mesures ciblées et limitées. Dans le même temps, il accélère le processus par un vote anticipé des articles 5 et 6 de la loi portant sur les mesures d'âges.

Ces annonces ne sont pas de nature à modifier le caractère injuste et inefficace de la loi sur les retraites dénoncé par une large majorité des salariés et toutes les organisations syndicales.

Le gouvernement diffuse des contrevérités concernant la pénibilité du travail, le financement de nos retraites, la justice de la réforme, l'amélioration du sort des femmes...

Après avoir refusé le dialogue avec les organisations syndicales, être passé en force à l'Assemblée Nationale, il contraint et précipite le débat au Sénat. Il espère désamorcer le processus de mobilisation qui s'amplifie.

La détermination des organisations syndicales à agir contre cette réforme injuste reste intacte.

Les organisations syndicales réaffirment leur ferme attachement à la retraite à 60 ans et à la possibilité de partir à 65 ans avec une retraite à taux plein.

Elles exigent la tenue d'un véritable débat pour la prise en compte d'alternatives permettant de garantir l'avenir de notre système de retraite par répartition.

Une autre réforme juste et efficace est possible.

Le 12 octobre s'annonce comme une journée de grèves et manifestations de très grande ampleur comme en témoignent les multiples appels unitaires dans les secteurs professionnels et les départements.

C'est pourquoi les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA vont mettre à profit les prochains jours pour élargir et amplifier la mobilisation de toutes et tous pour qu'elle soit déterminante.

Elles appellent leurs organisations à prendre ensemble des initiatives dans les territoires, les entreprises et les administrations. La tenue d'assemblées générales et l'organisation de consultations unitaires des salariés sur leur lieu de travail pourront permettre de définir démocratiquement le rythme, les formes et les suites de l'action.

Les organisations syndicales décident d'ores et déjà d'un nouveau rendez-vous de manifestations permettant la convergence des mobilisations interprofessionnelles et intergénérationnelles le samedi 16 octobre 2010.

Elles se reverront le 14 octobre pour évaluer à nouveau la situation et envisager les suites.

3) Le SNUipp-FSU lance l'action « Direction d'école : Halte à la surcharge ».

Nous vous proposons un visuel électronique « Je réponds quand j'ai le temps ». Il s'agit pour les directeurs d'utiliser ce logo dans toutes leurs communications avec l'administration (à mettre en en-tête des courriels)

[Le visuel est en lien ici](#)

Cette action symbolique met l'accent sur la suppression de l'aide administrative, le manque de temps de décharge, et la nécessité de redéfinir les missions liées à la fonction. Avec ce visuel, nous donnons la possibilité aux directrices et directeurs de manifester les difficultés professionnelles auxquels ils sont actuellement confrontés. C'est un enjeu très important de communiquer, par tous les moyens à notre disposition, les modalités de cette action.

Dans le même temps, nous envoyons un numéro spécial SNU-Info direction à l'occasion de faire le point sur le rapport REISS présenté le 29 septembre dernier.

Le SNUipp a sollicité une rencontre au SE et au SGEN pour envisager une expression unitaire. La rencontre doit avoir lieu lundi 11 octobre. Pour l'heure, nous insistons sur notre volonté de construire sur le sujet des actions communes. Nous vous tiendrons au courant de ce qui sera décidé.

4) Evolution de la situation au 7 octobre 2010 pour les mères de trois enfants : le droit maintenu pour celles à 5 ans de la retraite.

La commission des affaires sociales du Sénat vient d'éclaircir l'amendement 728 concernant le droit au départ anticipé pour les mères de trois enfants. Cette précision constitue une réponse au courrier envoyé

par le SNUipp sur cette question (voir circulaire) En date du 7 octobre, l'alinéa 19 de l'article 23 que les femmes qui "au plus tard le 1er janvier 2011 sont à moins de 5 années ou ont atteint l'âge d'ouverture des droits à pension applicable « avant l'entrée en vigueur de la présente loi » continueront à bénéficier des dispositions qui leur étaient applicables jusqu'ici.

- Les femmes ayant 15 ans de service d'institutrice et 50 ans au 1er janvier 2011 pourront continuer de bénéficier du droit au départ anticipé selon les conditions antérieures. Idem pour les femmes ayant 55 ans au 1er janvier 2011 et qui n'ont pas les 15 ans de services d'institutrice : c'est le cas des collègues qui ont fait une carrière de PE ou qui sont devenues PE avant d'avoir 15 ans de services d'institutrice.

- Les femmes qui ne rentrent pas dans les conditions précédemment décrites et qui rempliront la double condition - 3 enfants et 15 ans de service - avant le 1er janvier 2012, conserveront la possibilité d'un départ anticipé avec jouissance immédiate. Cependant, les paramètres de liquidation seront ceux de leur génération, tels qu'ils résultent de la nouvelle loi.

- Quel que soit leur âge, les mères de trois enfants réunissant actuellement les conditions peuvent partir avant le 01/07/2011 en faisant leur demande avant le 31/12/2010 pour percevoir une pension calculée avec les règles antérieures. C'est un choix difficile que certaines devront prendre en peu de jours après promulgation de la nouvelle loi.

- Pour toutes celles qui ne sont pas dans les cas évoqués ci-dessus, le dispositif sera fermé. Il n'y aura plus de possibilité de partir avant l'âge légal de départ tel qu'il résulte de la nouvelle loi.

Dans son interpellation aux sénateurs, le SNUipp a demandé le rétablissement des bonifications accordées aux femmes à l'occasion de la naissance et de l'éducation de chaque enfant, qui ont été supprimées en 2003.

5) Action EVS dans les écoles : ça bouge !

Vendredi 8 octobre 2010, à l'école maternelle Pasteur de Colmar, les parents d'élèves ont lancé des ballons symboliquement afin de garder leur EVS.

Ce même jour, à Cernay, les rues menant à tous les établissements du premier degré ont été bloquées, dès les premières heures de la matinée, pour protester contre la suppression de six postes d'EVS, en vertu de la cure d'amaigrissement réclamée par le ministère.

[Article du journal l'Alsace du 9 octobre 2010](#)

Le SNUipp-FSU 68 lance un appel aux EVS, enseignants, parents afin de lancer ce type d'action dans les différentes écoles qui vont perdre leur EVS.

6) Poursuivons l'action sur les EVS !

Le SNUipp-FSU du Haut-Rhin organise un rassemblement pour réclamer la reconduction des EVS, Jeudi 18 novembre à 17h devant la sous-préfecture de Mulhouse.

Une délégation sera reçue par le Sous-préfet.

7) De l'extinction des inutiles dans l'Éducation Nationale...

Qu'est-ce qu'un enseignant : une personne qui encadre une classe. C'est la définition donnée par un Inspecteur d'Académie de l'ouest de la France. Tout le reste est inutile et appelé à disparaître.

Dans une lettre en date du 24 septembre, il invite "les enseignants du premier degré non chargés de classe" à faire des remplacements dans le second degré, où il y a des déficits "structurels" d'enseignants. Ces enseignants "non chargés de classe" sont désignés : conseillers pédagogiques, RASED, titulaires remplaçants. Tous sont désignés comme disponibles de suite pour des remplacements de longue durée.

DARCOS avait déclaré les RASED inutiles avec la mise en place de l'aide individualisée. Si, au bout d'un conflit mémorable, quelques milliers seulement ont été "sédentarisés", l'idée de leur inutilité demeure au

regard de cet inspecteur. Ainsi le soutien aux élèves les plus en difficulté ne devrait plus avoir sa place dans l'éducation nationale, le dispositif commun devant y remédier. Cette qualité est étendue aux conseillers pédagogiques. La preuve est faite que les enseignants n'ont pas besoin de formation continue puisqu'on balance directement des diplômés de l'université dans les classes du primaire...

Le premier intérêt de ce texte c'est bien sûr de nous indiquer quelles seront les premières victimes des réductions de postes de la rentrée 2011. Cet inspecteur d'académie qui considère dès maintenant que les RASED ou les conseillers peuvent être utilisés dans le secondaire et qu'ils ne manqueront pas au primaire, va les mettre très probablement en tête de liste des postes à supprimer sur son territoire. La promesse que "à l'issue de cette mise à disposition, les enseignants réintégreront leur poste d'origine" semble un peu cynique si on suit cette perspective.

Mais ce texte a aussi l'intérêt de nous présenter les représentations d'un cadre de l'éducation nationale.

Deux ans après le départ de Xavier DARCOS, l'idéologie qui l'animait est toujours bien présente chez les cadres. Elle s'habille, comme ici, de soucis gestionnaires. Mais en réalité c'est bien une conception de l'école et du rapport pédagogique qui est à l'œuvre quand on décide de supprimer le soutien pédagogique des enseignants et celui des élèves en difficultés graves. Cette suppression c'est celle de la pédagogie. Ainsi la guerre idéologique continue dans l'Éducation nationale. Comme toute guerre civile elle laisse comme victimes les plus faibles, profs en difficultés ou élèves qui s'adaptent mal à l'École. Ce que Xavier DARCOS n'a pu terminer, Bercy pourrait le faire...

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>